

l'occasion de participer au débat sur le budget qui a été présenté par le ministre des Finances du Canada (M. MacEachen), la semaine dernière. Il est important de rappeler, madame le Président, que le premier objectif de ce budget est de réduire l'inflation. On se demandera pourquoi se fixer comme objectif de réduire l'inflation, alors qu'on connaît des taux d'intérêt très élevés, alors que le nombre de chômeurs est important dans notre pays. Eh bien, l'objectif est de s'attaquer à l'inflation parce que cela est la cause de ces taux d'intérêt élevés, de ces difficultés générales que nous connaissons dans l'économie. Pour satisfaire à cet objectif de lutte à l'inflation, ce budget regroupe un ensemble de mesures qui reposent sur trois axes principaux. Le premier, la restriction, le deuxième axe du budget, l'équité, et le troisième, créer les conditions ou le climat favorables à un renouveau économique et industriel dans notre société.

Qu'en est-il de ce premier aspect ou de ce premier axe sur lequel repose le budget? Qu'en est-il de la restriction? Si l'on veut réellement s'attaquer à l'inflation, à cette maladie de l'économie qui ressemble à l'obésité, si on compare l'économie à la santé humaine, il est nécessaire de réduire ses attentes et de réduire le rythme auquel on dépense notre argent. Cette première restriction, nous croyons que c'est le gouvernement qui doit se l'appliquer à lui-même, et on le fait de façon draconienne. En effet, dans ce budget, le gouvernement s'engage à réduire de façon importante le rythme de croissance de ses dépenses. En conséquence, on constate une diminution importante du déficit du gouvernement au cours des prochaines années, et également des besoins d'emprunt du gouvernement sur les marchés de capitaux.

Que signifie une réduction de la croissance des dépenses du gouvernement? En 1981-1982, les dépenses du gouvernement avaient connu un taux de croissance de 16.6 p. 100. En 1982-1983, on réduira le taux de croissance des dépenses du gouvernement à 11.7 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'inflation.

C'est donc dire que si on considère le taux de l'inflation et le taux d'augmentation des dépenses du gouvernement, on n'augmenterait pas en chiffres nos dépenses comme gouvernement mais en termes réels, en termes de dollars réels, on réduirait nos dépenses. Qu'en est-il de la réduction du déficit? Le déficit 1981-1982 est de 13 milliards 400 millions de dollars; le déficit prévu pour 1982-1983 est de 10 milliards 500 millions. Donc, comme conséquence de cette réduction du déficit, une réduction des besoins financiers, une réduction des besoins d'emprunt du gouvernement extrêmement importante de 9 milliards 800 millions en 1981-1982 à 6 milliards 600 millions en 1982-1983.

Une voix: C'est de la bonne administration!

M. Bussières: Tantôt, monsieur le président, un député a présenté une pétition relative aux taux d'intérêt. En libérant ainsi les marchés de capitaux de près de 4 milliards de dollars, le gouvernement va permettre de supprimer la pression sur les marchés et ainsi de connaître d'autres réductions appréciables qui s'ajouteront aux réductions appréciables qu'on a connues depuis les derniers mois, d'autres réductions appréciables des taux d'intérêt. C'est là une façon concrète de démontrer que le gouvernement est sérieux dans la lutte à l'inflation, puisqu'il s'engage et démontre qu'il est capable de réduire ses dépenses et son déficit, et de libérer les marchés de capitaux en ayant besoin de moins emprunter sur les marchés.

Le budget—M. Bussières

Depuis quelques jours, on entend plusieurs députés faire des suggestions qui exigeraient que le gouvernement accroisse ses dépenses. On dit que le gouvernement n'a pas fait assez pour aider les propriétaires de maisons, qu'il n'a pas fait assez pour aider tel ou tel autre secteur de l'industrie. Ce qui serait bon, c'est que les députés qui font de telles instances disent en même temps à combien d'argent ils évaluent ces mesures, à combien en termes de dollars ils évaluent cette aide que le gouvernement devrait donner, et où on devrait aller chercher cet argent. Est-ce qu'on devrait aller le chercher en réduisant encore plus nos dépenses? Dans l'affirmative, qu'ils nous disent à quel programme ils voudraient qu'on applique cette réduction des dépenses. Est-ce que ces députés préféreraient qu'on prenne des milliards de dollars et qu'on réduise les indexations aux allocations familiales? Est-ce qu'ils préféreraient qu'on réduise les indexations des pensions de sécurité de la vieillesse ou du programme de sécurité du revenu? C'est cet autre aspect qu'ils doivent nous donner en indiquant qu'ils voudraient des mesures supplémentaires pour aider les citoyens, et nous dire combien ils évaluent ces mesures et ensuite nous dire où on devra aller chercher l'argent.

Le second axe du budget sur lequel repose le budget, c'est l'équité, le grand thème de l'équité. Et on rejoint cette préoccupation d'équité en faisant une réforme importante de certains aspects de notre régime de taxation. On le fait en enlevant à l'intérieur de ce régime certaines préférences ou certains privilèges qui existaient pour les contribuables. C'est une mesure progressive qui s'applique surtout à ceux dans notre société qui ont des revenus très élevés. Contrairement au ministre des Finances du Québec qui hier choisissait d'appliquer des mesures régressives comme les taxes sur la bière, sur l'essence, le ministre des Finances a choisi une attitude plus progressive en enlevant dans le système de taxation certaines préférences et certains privilèges. On remarquera, monsieur le président, que je n'ai pas utilisé le terme d'évasion fiscale, puisque c'étaient des mesures très légales qui étaient contenues dans la loi de l'impôt, mais qui constituaient des privilèges puisqu'elles permettaient à des groupes de contribuables à revenus très élevés, soit de réduire de façon substantielle l'impôt qu'ils devaient payer sur le revenu, ou encore de reporter dans le temps l'impôt qu'ils auraient dû payer dans l'immédiat sur le revenu qu'ils avaient touché.

● (1630)

Qu'est-ce que ça va donner pour le citoyen moyen d'enlever ces préférences ou ces privilèges du système de taxation? D'abord, ça va nous permettre de réduire de façon significative les taux marginaux d'impôt, les pourcentages d'impôt qui sont applicables sur le revenu imposable lorsqu'on en fait le calcul à la fin de l'année; donc, il y aura réduction importante des taux marginaux d'impôt. Le deuxième avantage d'enlever ces préférences fiscales, c'est de rendre plus généreux le crédit d'impôt de 9 p. 100 de l'impôt fédéral. On se souviendra que ce crédit d'impôt de 9 p. 100 avait un maximum de \$500; nous le remplaçons par un crédit d'impôt de \$200, mais qui peut être doublé lorsque le conjoint ne gagne pas de revenu, lorsque le conjoint ne présente pas de déclaration d'impôt. C'est donc dire que les personnes à plus faible revenu et à revenu moyen pourront augmenter ou enrichir ce crédit d'impôt de \$200 à \$400. Le troisième aspect très important que nous pouvons maintenir dans notre régime d'impôt à la faveur des bénéfices que nous retirerons en enlevant certaines préférences fiscales,